

## 38e FOULÉES LAMBERSARTOISES - 2024

### RÈGLEMENT CHALLENGES ÉCOLES Gérard-TANCRÉ 1km ET COLLÈGES 2024m

**Article 1 :** La ville de Lambersart et Lambersart Athlétisme organisent les 38<sup>e</sup> Foulées Lambersartaises. Le challenge des écoles Gérard-TANCRÉ est réservé **uniquement** pour les élèves des établissements scolaires lambersartois. Elles ne sont pas chronométrées.

Concernant la course des collégiens nés après 2013, ils ne pourront pas intégrer le classement officiel (mais leur participation sera intégrée au challenge des collèges et au classement au sein de leur établissement). Cette course est ouverte à tous mais **gratuite uniquement** pour les collégiens lambersartois.

L'événement se déroulera le Dimanche 22 septembre 2024.

#### Horaires :

La course pour les collégiens : départ à 11h15 sur l'avenue du Colysée pour un parcours de 2024 m.

Les 2 épreuves pour les plus jeunes : départs sur l'avenue du Colysée, à 11h30 pour les CM et 11h35 pour les CE, sur une distance d'1 km.

**Article 2 :** Tout participant doit s'inscrire sur la plateforme d'inscriptions en ligne, lien disponible sur le site de la Ville de Lambersart <http://lambersart.fr> à partir du 1er juin et avant le 19 septembre minuit.

Document à télétransmettre : **questionnaire médical exemptant de certificat médical en cas de réponses négatives à toutes les questions sans exception** à remplir de préférence par le mineur ou **certificat médical de moins de 6 mois à la date de la manifestation (modèle téléchargeable sur le site de la ville et sur la plateforme d'inscription) et autorisation parentale complétée** .

*Toutes les inscriptions se font en ligne et permettent d'intégrer le challenge des écoles « Gérard -TANCRE » et des collèges 2024m.*

**Article 3 :** Une assistance médicale sera assurée sur la course par le poste de secours. Le responsable légal autorise, en cas d'accident, la prise en charge de son enfant par les secouristes ou par un service d'urgence (pompiers, SAMU etc....) pour que puisse être pratiquées, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

**Article 4 :** Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Article 5 :** L'ensemble des participants se voit attribuer un dossard obligatoire et conforme à l'épreuve choisie.  
Retrait du dossard **uniquement le samedi 21 septembre entre 10h et 17h à la salle Sainte Cécile.**

**Article 6 :** Chaque participant doit avoir une tenue et des chaussures correctes pour participer à l'épreuve. Cette **course est en autosuffisance, il est vivement conseillé de se munir d'un contenant individuel, (gourde ou ecocup personnelle) pour l'hydratation en fin de course (pas de bouteilles d'eau distribuées).**

**Article 7 :** Chaque participant devra se conformer aux préconisations sanitaires en vigueur le cas échéant.

**Article 8 :** Tout participant doit respecter l'environnement, l'organisation, les bénévoles et le protocole sanitaire en vigueur précisé dans le document « charte du coureur » si besoin.

**Article 9 :** Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour les courses. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure, il est autorisé à annuler les épreuves au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

**Article 10 :** L'organisation, les partenaires et les médias sont autorisés à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles apparaissent les concurrents sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

**Article 11 :** Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement et l'acceptons dans son intégralité. Le représentant légal déclare être couvert par une assurance personnelle et prend sous sa responsabilité tout accident de santé pouvant être imputé à la suite de l'épreuve. Nous attestons de la véracité des éléments fournis et autorisons notre enfant à participer aux foulées lambersartaises.

Date :

Signature du participant  
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable légal  
précédée de la mention « lu et approuvé »